

Bassin Rhône-Méditerranée

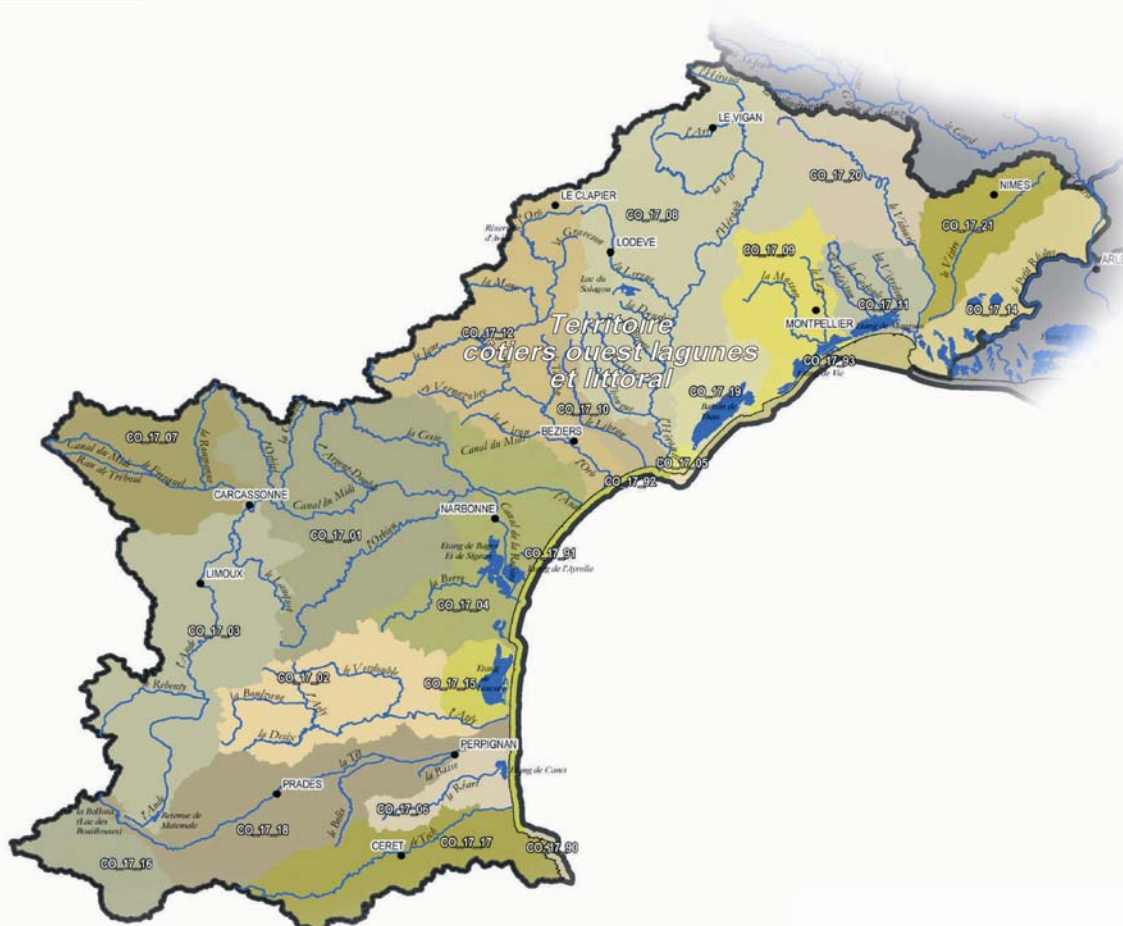
Commission territoriale Côtiers ouest

Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures 2010-2015

Liste des sous bassins versant de la commission territoriale côtiers ouest

Côtiers ouest, lagunes et littoral

CO_17_01	Affluents Aude médiane
CO_17_02	Agly
CO_17_03	Aude amont
CO_17_04	Aude aval
CO_17_05	Bagnas
CO_17_06	Canet
CO_17_07	Fresquel
CO_17_08	Hérault
CO_17_09	Lez Mosson Etangs Palavasiens
CO_17_10	Libron
CO_17_11	Or
CO_17_12	Orb
CO_17_14	Petite camargue
CO_17_15	Salse Leucate
CO_17_16	Sègre
CO_17_17	Tech et affluents Côte vermeille
CO_17_18	Têt
CO_17_19	Thau
CO_17_20	Vidourle
CO_17_21	Vistre Costière
CO_17_90	Côte Vermeille
CO_17_91	Littoral sableux
CO_17_92	Cap d'Agde
CO_17_93	Littoral cordon lagunaire



Séminaire des commissions territoriales
27 janvier 2012



Près de deux années après l'approbation du SDAGE, le moment est venu de dresser un état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures. Ce premier bilan est important pour guider les acteurs impliqués dans la gestion des milieux aquatiques et en particulier contribuer au cadrage des priorités d'ici à 2015. Il doit également alimenter le bilan à mi parcours qui doit être arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin, après avis du Comité de bassin, et rapporté à la Commission européenne pour fin 2012.

Le présent document propose un état d'avancement de la mise en œuvre pour le territoire de la commission Côtiers ouest. Réalisé à l'aide des outils de suivis mis en place, ce bilan ne prétend pas à l'exhaustivité et souffre encore d'imprécisions. Mais ce n'est pas tant une précision des informations que des ordres de grandeur qui sont proposés afin de mettre en évidence les avancées, réussites, échecs et pistes de progrès. Une consolidation complète de ce bilan interviendra au cours du premier semestre 2012 (cf. annexe 1).

Le programme de mesures 2010-2015 du territoire Côtiers ouest (cf. annexe 2) est principalement ciblé sur :

- la réduction des apports de polluants organiques issus des rejets urbains qui altèrent la qualité des cours d'eau méditerranéens et des lagunes ;
- la réduction des apports de polluants chimiques, issus des pratiques agricoles et des lessivages urbains, à l'origine de la dégradation des milieux ;
- la limitation des prélèvements de la ressource en eau pour l'eau potable et l'agriculture provoquant des déséquilibres quantitatifs au niveau des eaux souterraines et des cours d'eau ;
- la restauration de la fonctionnalité des milieux à l'origine de dysfonctionnements écologiques et de contraintes pour les activités humaines (aggravation des inondations, déstabilisation d'ouvrages d'art, abaissement du niveau des nappes, perte de valeur paysagère et patrimoniale, etc.).

Le territoire Côtiers Ouest, qui comporte des sous bassins de grande taille, une diversité maximale de milieux (cours d'eau, plans d'eau, lagunes, eaux côtières, nappes) et une démographie en forte croissance, cumule des enjeux forts. Le territoire connaît par ailleurs une forte mobilisation des acteurs locaux organisés en structures locales de gestion des bassins versants qui couvrent la quasi-totalité du territoire. Seuls les bassins versants de l'Agly et de Canet sont encore « orphelins ». 9 contrats de milieux ont été ou sont en cours de mise en œuvre tandis que 13 démarches de SAGE existent. Par ailleurs, 3 structures de gestion des eaux souterraines existent et portent 3 démarches de SAGE.

La mise en œuvre du programme de mesures connaît néanmoins des différences d'un bassin versant à l'autre en fonction de l'ancienneté des démarches, de la complexité des problèmes dans le bassin versant, des moyens humains des structures de gestion et de la mobilisation des élus. Ce constat est à lire en tenant compte du nombre de mesures identifiées dans le programme de mesures souvent important lorsque des structures de gestion avaient déjà bien cerné les problèmes à résoudre (cf. annexes 3 et 4).

D'un point de vue global, pour les 24 sous bassins versants et 26 masses d'eau souterraine du territoire, la mise en œuvre des mesures sur le terrain est en retard même si localement des initiatives sont recensées. L'état d'avancement de la mise en œuvre varie selon les problèmes identifiés dans le programme de mesures 2010-2015. Ainsi, une forte mobilisation des services et des acteurs pour faire émerger les projets des programmes issus du Grenelle de l'environnement (franchissabilité des ouvrages, gestion quantitative, captages dégradés) est constatée alors que sur les autres thématiques, bien qu'identifiées comme nécessaires à l'atteinte des objectifs, les actions engagées ne sont pas à la hauteur de l'enjeu du territoire.

Dans le cadre de la restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques, la mise en œuvre des actions pour la restauration de la continuité (programme du Grenelle) progresse lentement malgré la forte mobilisation des services de l'Etat, des établissements publics et des structures de gestion. Des travaux ont été engagés pour seulement 13 des 89 ouvrages prioritaires, même si une démarche (étude, animation...) est lancée sur plus de 80% des ouvrages. Les solutions techniques spécifiques à chaque ouvrage, les difficultés de mobilisation des maîtres d'ouvrage ou les contraintes liées aux usages présents sont autant de facteurs qui ralentissent le démarrage des travaux. Par ailleurs, les actions de restauration de la morphologie et du transport sédimentaire, ne bénéficiant pas d'une mobilisation aussi soutenue, sont encore peu nombreuses et insuffisantes. Leur mise en œuvre se heurte à des contraintes financières, foncières (multiplicité des propriétaires), techniques voire sociales (acceptation du projet par les maîtres d'ouvrages et la population).

L'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau connaît une forte dynamique de la part de l'ensemble des acteurs (Etat, Agence, ONEMA, structures locales de gestion, préleveurs,...) qui a permis l'engagement des études de définition des volumes prélevables dans les 12 bassins versants en déséquilibre quantitatif. Les résultats seront en grande majorité disponibles en 2012 et devront être suivis par l'élaboration rapide de plans de gestion concertés de la ressource et par la mise en place des actions contractuelles et réglementaires nécessaires (5 plans d'actions devraient démarrer en 2012). Néanmoins, sans attendre la fin de ces études, des actions de gestion de la ressource sont déjà mises en œuvre sur certains bassins versant (Aude aval, Hérault, Orb, Vidourle, etc.). Par ailleurs, 4 zones de répartition des eaux (ZRE) ont été arrêtées en 2009 (nappe de l'Astien, moyenne vallée de l'Aude, Tech aval et nappes du Quaternaire du Roussillon) et suite aux études, 2 nouvelles ZRE devraient être proposées en 2012 (haut Vidourle et Têt aval).

Dans le cadre de la restauration des 40 captages dégradés, le portage par les collectivités concernées est long à se mettre en place en particulier pour les petites communes et seuls 26 diagnostics et aires d'alimentation sont en cours ou validés. Ils sont suivis par l'élaboration progressive de plans d'actions de lutte contre la pollution diffuse, qui, même si le suivi reste à améliorer, sont encore trop peu nombreux.

La lutte contre les pollutions par les pesticides se caractérise par de nombreuses initiatives locales à poursuivre pour être à la hauteur de l'enjeu du territoire. Ainsi, des plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles portés par les collectivités se développent notablement. Par ailleurs, le territoire est concerné par un développement significatif de l'agriculture biologique porté par convention Bi'Eau, financée par l'Agence de l'Eau, l'Etat et le Conseil régional et par des partenariats avec des acteurs économiques. La région Languedoc-Roussillon est la deuxième région de France pour sa surface en agriculture biologique par rapport à la SAU avec 6,5 % en 2010 (moyenne nationale de 2,5 % en 2008), soit au total près de 2 300 exploitations et 67 000 ha en agriculture biologique ou en conversion). En 2010, plus de 500 dossiers de conversion à l'agriculture biologique ont été déposés pour plus de 6 000 hectares. Toutes les productions (vigne, fruits, céréales, légumes) sont concernées. Des améliorations de la qualité sont constatées sur certains secteurs, mais les efforts doivent être poursuivis pour que obtenir ces résultats sur l'ensemble du territoire.

La lutte contre la pollution agricole par l'azote, le phosphore et les matières organiques progresse trop lentement. Peu d'initiatives sont engagées dans les secteurs identifiés en zone vulnérable.

La lutte contre les pollutions ponctuelles domestiques et industrielles (hors substances) a fortement avancé avec l'engagement d'actions permettant le rattrapage de tous les retards de mise aux normes de la directive sur les eaux résiduaires urbaines (31 stations mises en conformité dont 8 supérieures à 2000 équivalents-habitants (EH)). Il reste à enclencher ou à finaliser les travaux sur les traitements plus poussés pour l'azote et le phosphore pour les agglomérations dont les rejets se situent en zones sensibles (échéances 2013 ou 2017) et à résoudre les problèmes de pollution liée à des stations de moins de 2000 EH mais impactant fortement le milieu (cas des rejets situés dans des masses d'eau à faible débit).

Les actions pour la restauration de la biodiversité consistent actuellement majoritairement à l'élaboration des documents d'objectifs des sites Natura 2000, très nombreux sur ce territoire Côtiers ouest.

Ainsi, même si la mise en œuvre du programme de mesures s'appuie sur des structures de gestion nombreuses, l'atteinte des objectifs fixés sur les masses d'eau exige un développement plus rapide des actions sur le terrain, une nécessité qui se heurte notamment à la capacité financière des maîtres d'ouvrage et au temps de concertation indispensable pour faire émerger des actions efficaces et pérennes.

Des pistes d'amélioration, déjà identifiées, mais à renforcer :

- l'inscription dans les SAGE des stratégies de restauration des ouvrages à rendre franchissables et de répartition des volumes prélevables ;
- la mise en place des outils réglementaires avec un classement en ZRE des bassins en déséquilibre avéré actuel à l'issue des études ;
- le développement des outils fonciers et l'intégration des démarches de protection de l'aire d'alimentation des captages dans les politiques d'aménagement du territoire sur le long terme ;
- la poursuite du travail engagé de coordination et de planification des actions de mise en œuvre du programme de mesures avec l'ensemble des acteurs de l'eau au sein d'une instance de type « Comité départemental de l'eau » (services de la MISE, Conseil général, Conseil régional) en place dans les 4 départements principaux et lors de réunions annuelles par bassin versant.

ANNEXES

- ANNEXE 1 :** Méthode utilisée pour la réalisation du bilan de l'état d'avancement de la mise en œuvre p. 4
- ANNEXE 2 :** Rappel du programme de mesures 2010-2015 p.5
- ANNEXE 3 :** Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures sur les eaux superficielles p.6
- ANNEXE 4 :** Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures sur les eaux souterraines p. 10
- ANNEXE 5 :** Etat d'avancement des mesures complémentaires prévues pour chaque bassin versant de la commission territoriale p. 14

ANNEXE 1 : Méthode utilisée pour la réalisation du bilan de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures

La mise en œuvre du programme de mesures comprend deux étapes successives :

- un travail préalable afin d'identifier, pour chaque mesure, les actions à mettre en œuvre sur le terrain (nature, localisation, maître d'ouvrage possible, calendrier d'ici à 2015), un travail qui a été engagé par les services des MISE ;
- l'émergence de projets concrétisant ces différentes actions qu'il appartient aux services de rechercher en mobilisant les maîtres d'ouvrage pertinents.

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du SDAGE et de son programme de mesures plusieurs outils ont été mis progressivement en fonctionnement dès 2010 :

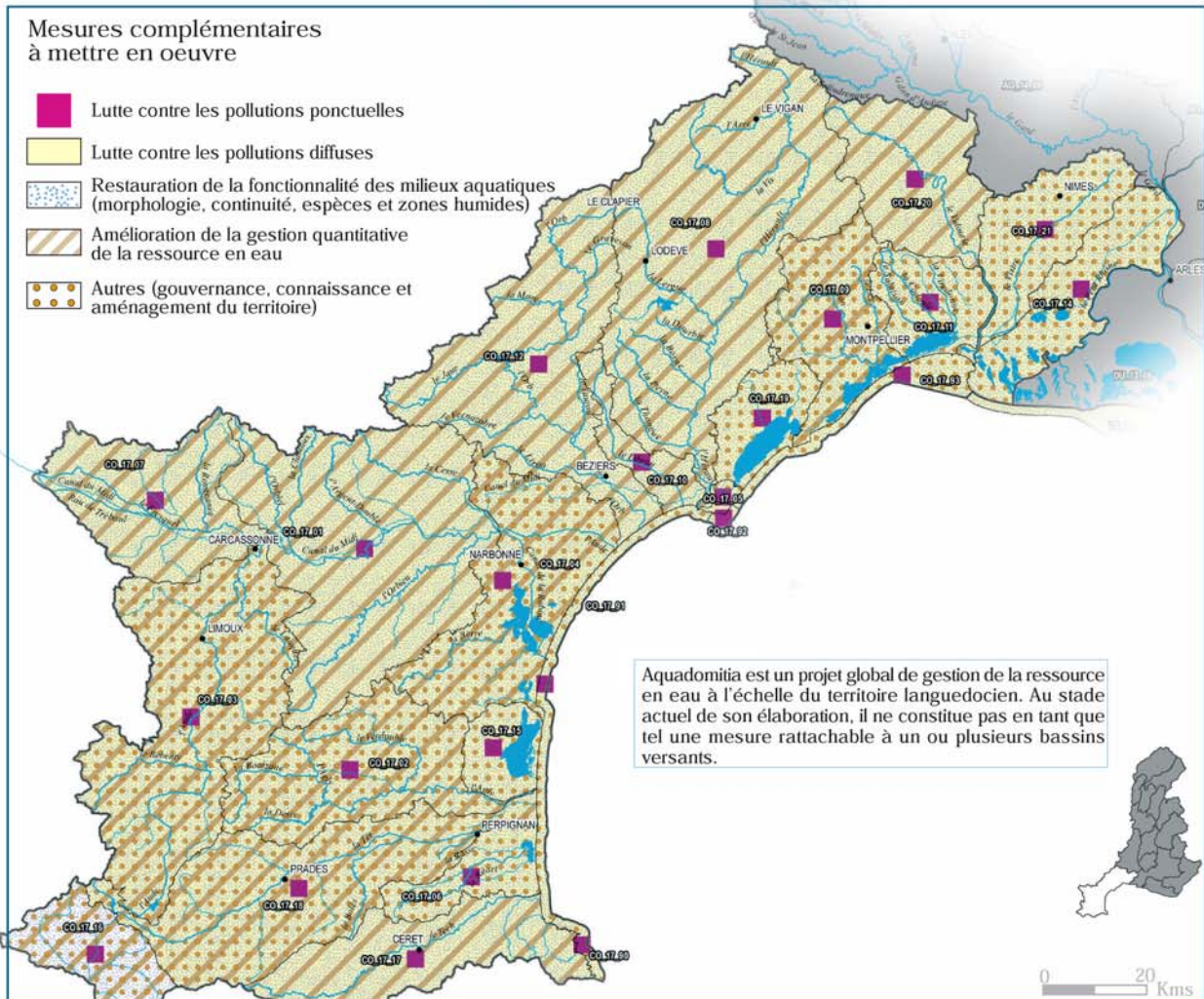
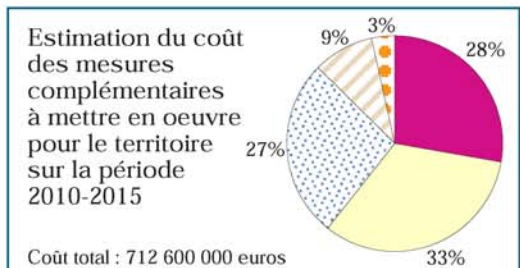
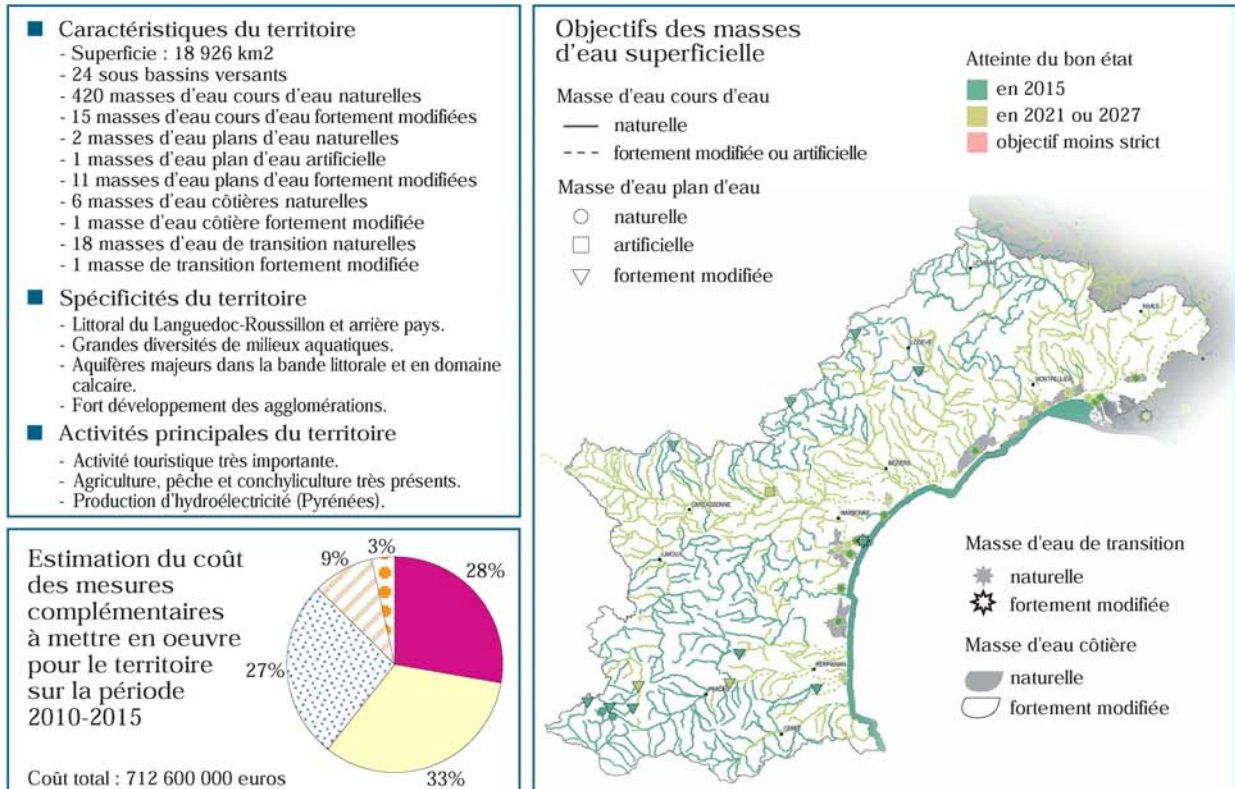
- un outil provisoire de suivi (OUPS) qui renseigne sur l'avancement des actions de chacune des mesures, mis à disposition des services des MISE ;
- une adaptation de l'outil de suivi des aides à l'agence de l'eau qui effectue un lien entre les opérations ayant fait l'objet d'une décision de financement et les mesures du programme de mesures ;
- un outil national de suivi pour le cas particulier du chantier de restauration des captages dégradés.

Le suivi de la mise en œuvre du programme de mesures représente un investissement important et comporte encore des lacunes et des défauts de fiabilité pour différentes raisons qui tiennent à la prise en charge du travail par les services, à l'identification des actions nécessaires à la mise en œuvre de chaque mesure ou à des difficultés techniques que comporte par exemple le rattachement des aides de l'agence de l'eau au programme de mesures.

Pour ce premier bilan territorial, les données présentées dans ce document sont issues d'extractions des outils OUPS et de suivi des captages dégradés effectuées le 15/11/2011.

La consolidation complète du bilan à partir des différentes sources citées interviendra au cours du premier semestre 2012.

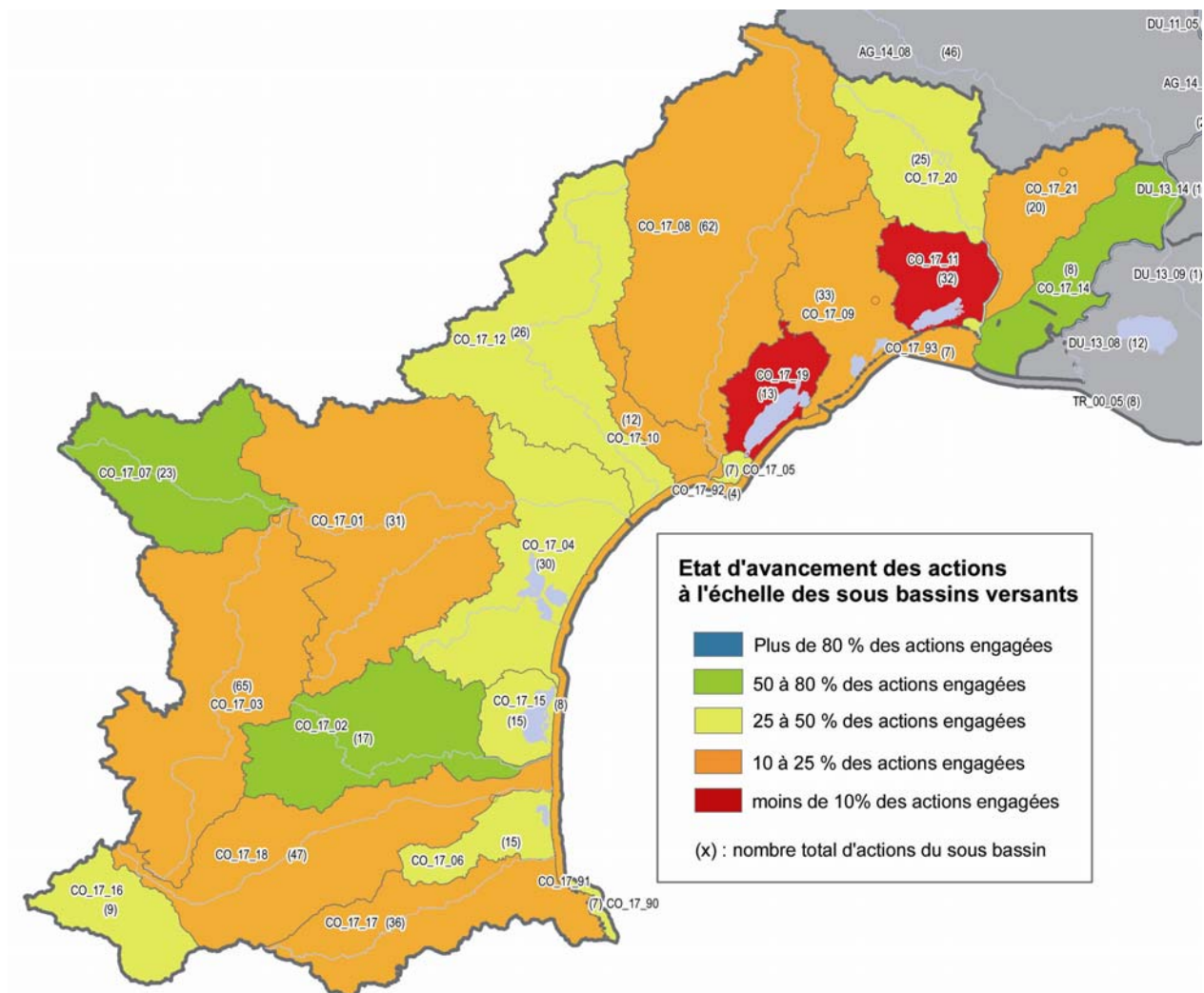
ANNEXE 2 : Rappel du programme de mesures



ANNEXE 3 - Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures sur les eaux superficielles

1 - Avancement de la mise en œuvre du programme de mesures par bassin versant

La carte ci-après présente l'état d'avancement des actions pour chacun des sous bassins de la commission territoriale Côtiers ouest. Cette carte est à lire en tenant compte du nombre de mesures identifiées dans le programme de mesures souvent important lorsque des structures de gestion avaient déjà bien cerné les problèmes à résoudre.

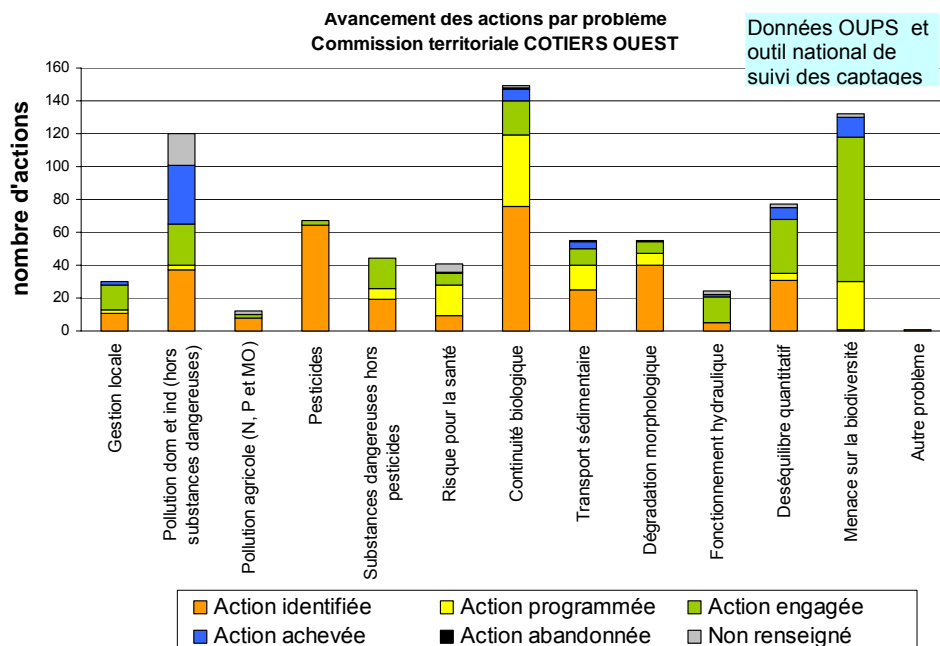


2 - Avancement par problème

Afin de rendre opérationnelles les mesures du programme, chacune est décomposée en une suite d'actions, nécessaires et suffisantes, à réaliser pour considérer la mise en œuvre de la mesure comme achevée.

Le graphique ci-contre présente l'état d'avancement des actions pour chacun des grands problèmes recensés dans le programme de mesures.

NB : Les actions engagées sur les captages ont été affectées au problème "risque pour la santé" même si elles répondent également aux problèmes pesticides et/ou pollution agricoles

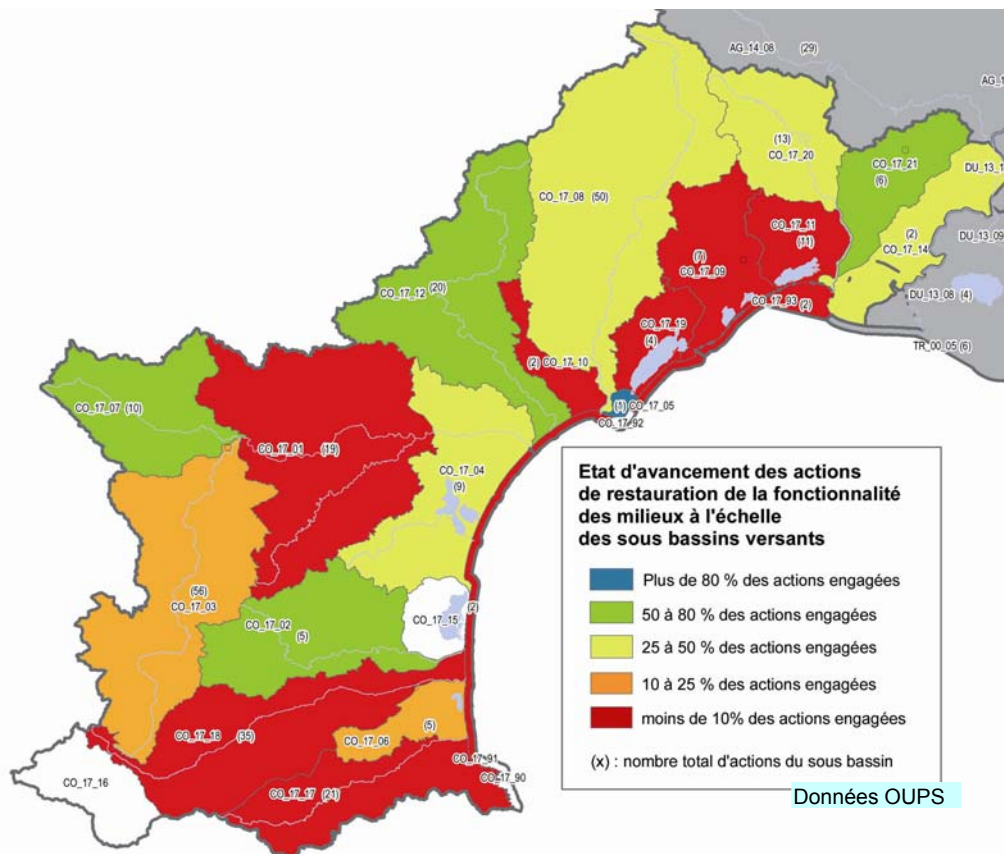


21 - Restauration de la fonctionnalité des milieux

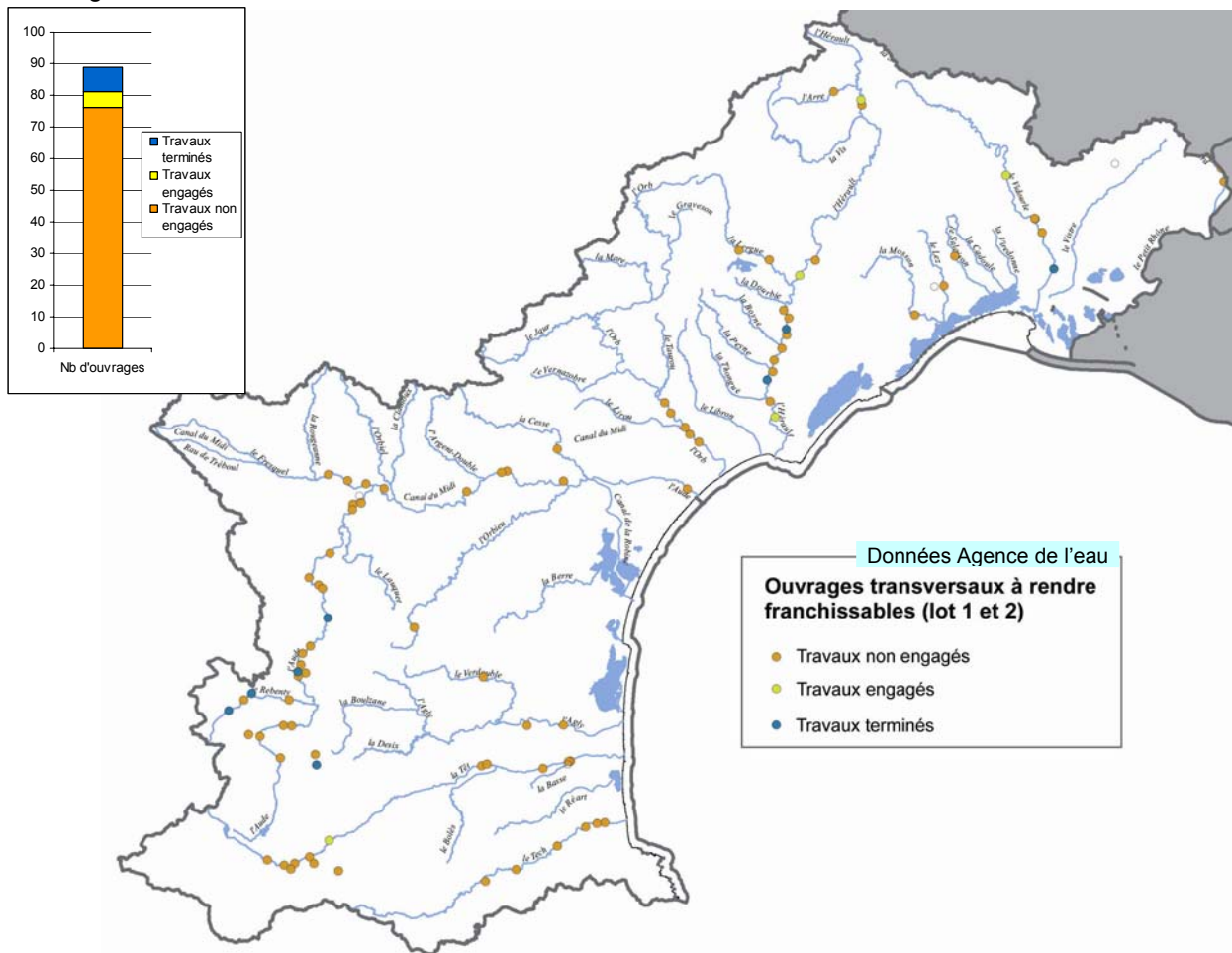
3 problèmes sont à traiter pour améliorer la restauration de la fonctionnalité des milieux :

- la continuité écologique, principalement au travers de la restauration de la franchissabilité au niveau des ouvrages transversaux prioritaires (Grenelle de l'environnement) ;
- la dégradation morphologique;
- le transport sédimentaire.

La carte ci-contre propose un premier état d'avancement des actions visant à restaurer la fonctionnalité des milieux dans les différents bassins versants.



Zoom : actions sur les ouvrages transversaux prioritaires à rendre franchissables : La carte ci-dessous propose un état d'avancement des actions de restauration de la continuité écologique qui sont qualifiées selon trois niveaux d'avancement. En complément, l'indice ci-dessous donne le nombre d'ouvrages concernés.



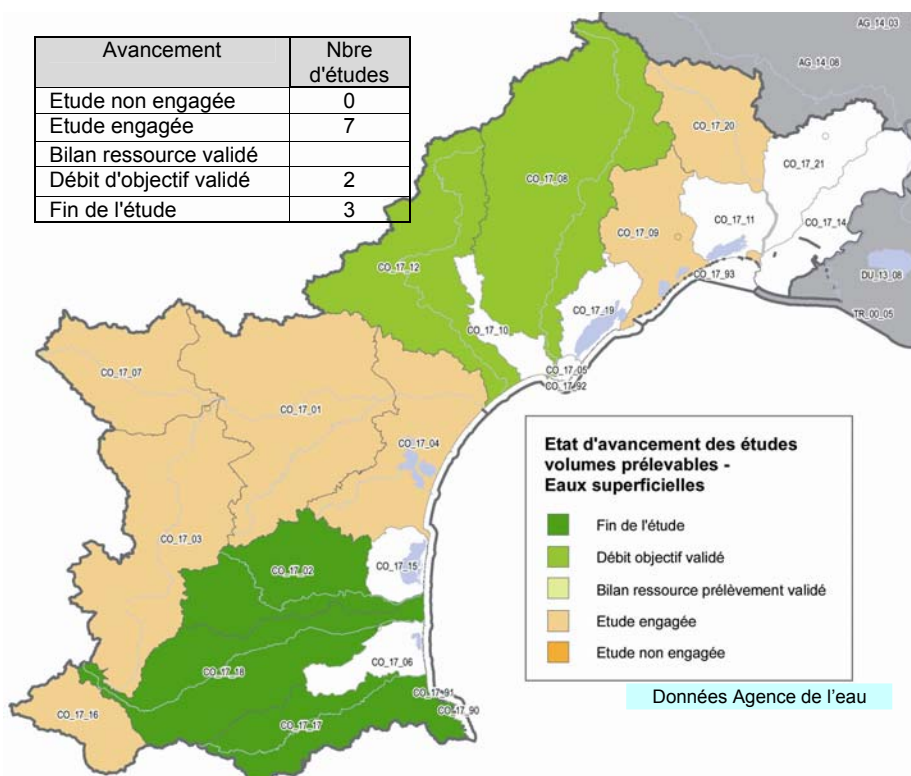
22 - Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

Dans chacun des 72 sous bassins et/ou aquifères prioritaires de Rhône-Méditerranée dans lesquels le déséquilibre quantitatif doit être résorbé, l'étude de définition des volumes prélevables constitue un préalable pour aboutir à un plan de gestion équilibrée et durable de la ressource. Cette étude vise à faire un bilan des volumes utilisés pour les différents usages, à définir des débits objectifs à atteindre dans chaque cours d'eau.

Le plan de gestion, étape suivante, proposera une adaptation des prélèvements en fonction de l'équilibre entre la disponibilité en eau, la demande et les tendances générales d'évolution des usages.

Le présent état d'avancement porte sur la phase d'étude pour les 12 bassins versants superficiels identifiés en déséquilibre quantitatif sur le territoire, qui est qualifiée selon 5 étapes.

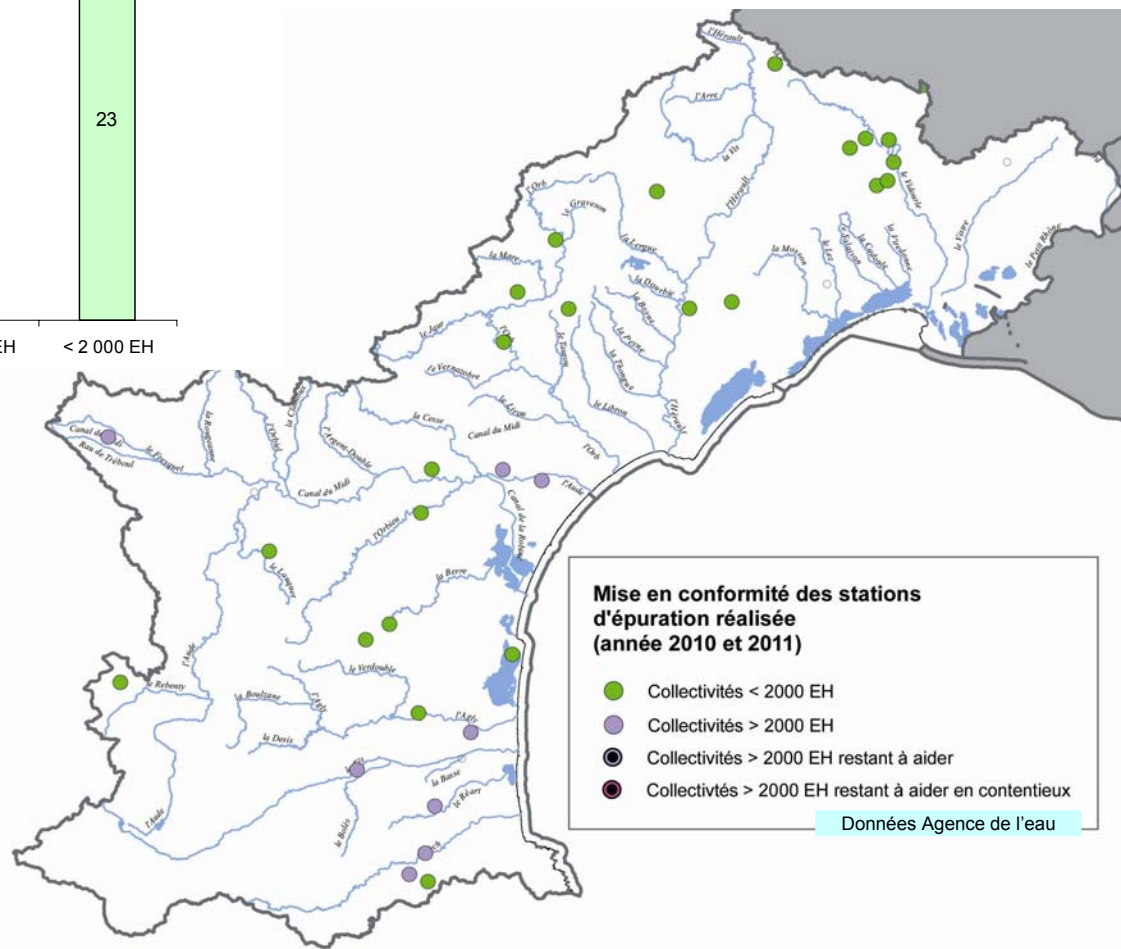
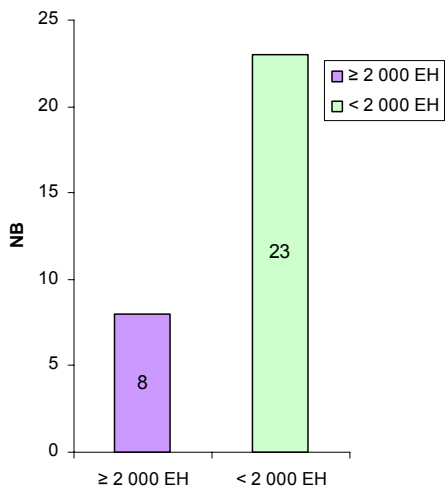
Avancement	Nbre d'études
Etude non engagée	0
Etude engagée	7
Bilan ressource validé	2
Débit d'objectif validé	2
Fin de l'étude	3



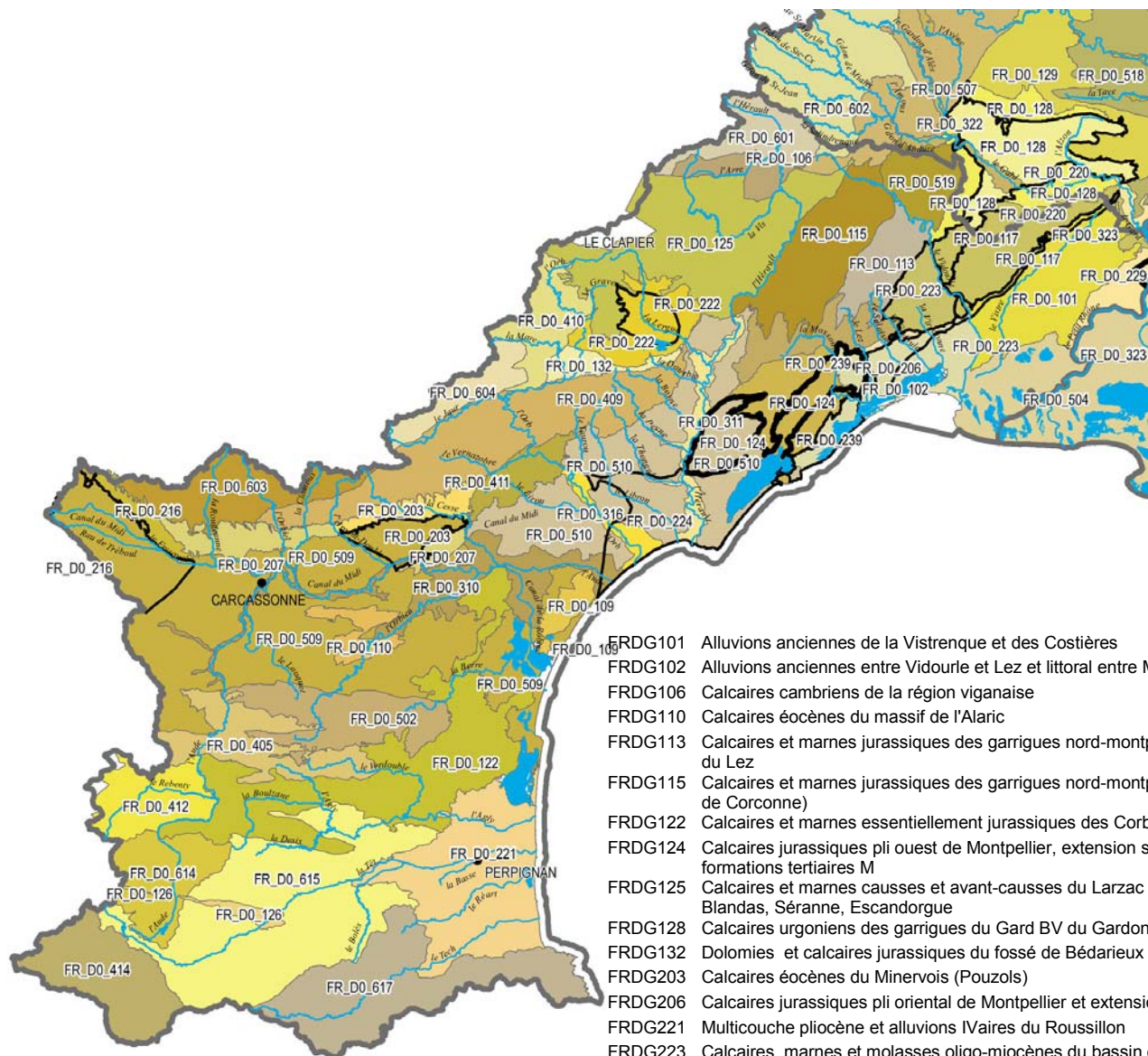
23 - Lutte contre la pollution domestique et industrielle (hors substances) :

Bien que le calendrier de mise en œuvre de la directive sur les eaux résiduaires urbaines soit dépassé, certaines collectivités restent soumises à une obligation de mise aux normes. Cette mise aux normes occupe, à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée, encore une place importante dans le domaine de la lutte contre la pollution urbaine. Toutefois, pour le territoire Côtiers Ouest, les dernières mises en conformité ont été réalisées en 2010 et 2011, comme présenté ci-dessous.

Nombre de mises en conformité ERU en 2010/2011



ANNEXE 4 – Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures pour les eaux souterraines



- FRDG101 Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
- FRDG102 Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète
- FRDG106 Calcaires cambriens de la région vignaise
- FRDG110 Calcaires éocènes du massif de l'Alaric
- FRDG113 Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpellieraines - système du Lez
- FRDG115 Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpellieraines (W faille de Corconne)
- FRDG122 Calcaires et marnes essentiellement jurassiques des Corbières orientales
- FRDG124 Calcaires jurassiques pli ouest de Montpellier, extension sous couverture et formations tertiaires M
- FRDG125 Calcaires et marnes causses et avant-causses du Larzac sud, Campestre, Blandas, Séranne, Escandorgue
- FRDG128 Calcaires urgoniens des garrigues du Gard BV du Gardon
- FRDG132 Dolomies et calcaires jurassiques du fossé de Bédarieux
- FRDG203 Calcaires éocènes du Minervois (Pouzols)
- FRDG206 Calcaires jurassiques pli oriental de Montpellier et extension sous couverture
- FRDG221 Multicouche pliocène et alluvions IVaires du Roussillon
- FRDG223 Calcaires, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin de Castrie-Sommières
- FRDG224 Sables astiens de Valras-Agde
- FRDG229 Calcaires sous couverture tertiaire de la plaine du Comtat
- FRDG239 Calcaires et marnes de l'avant-pli de Montpellier
- FRDG310 Alluvions de l'Aude
- FRDG311 Alluvions de l'Hérault
- FRDG316 Alluvions de l'Orb aval
- FRDG323 Alluvions du Rhône du confluent de la Durance jusqu'à Arles et Beaucaire + alluvions du Bas Gardon
- FRDG409 Formations plissées du Haut Minervois, Monts de Faugères, St Ponais et Pardailhan
- FRDG414 Domaine plissé Pyrénées axiales et alluvions IVaires dans le BV du Sègre (district Ebre)
- FRDG507 Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole (Ardèche, Gard) et alluvions de la Cèze à St Ambroix
- FRDG615 Domaine plissé Pyrénées axiales dans le BV de la Têt et de l'Agly

1 – Rappel des principaux problèmes sur les eaux souterraines

	Déséquilibre quantitatif	Perturbation du fonctionnement hydraulique	Pollution agricole : N, P et MO	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	Pollution par les pesticides	Risque pour la santé	Substances dangereuses hors pesticides
FRDG101				1	3	1	
FRDG102			1		1	1	
FRDG106						1	
FRDG110						1	
FRDG113	1				2	1	
FRDG115						1	
FRDG122					3	1	
FRDG124	1					1	
FRDG125						1	
FRDG128	2				2	1	
FRDG132						1	
FRDG203	3					1	
FRDG206						1	
FRDG221	3		2		2	1	1
FRDG223		1			1	1	
FRDG224	3					1	1
FRDG229			1		1		
FRDG239						1	
FRDG310	2				4	1	
FRDG311	3				1	1	
FRDG316					2	1	
FRDG323	2				2	1	2
FRDG409						1	
FRDG414	3						
FRDG507	1						
FRDG615	2						

2 - Avancement par problème

21 – Restauration de la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses

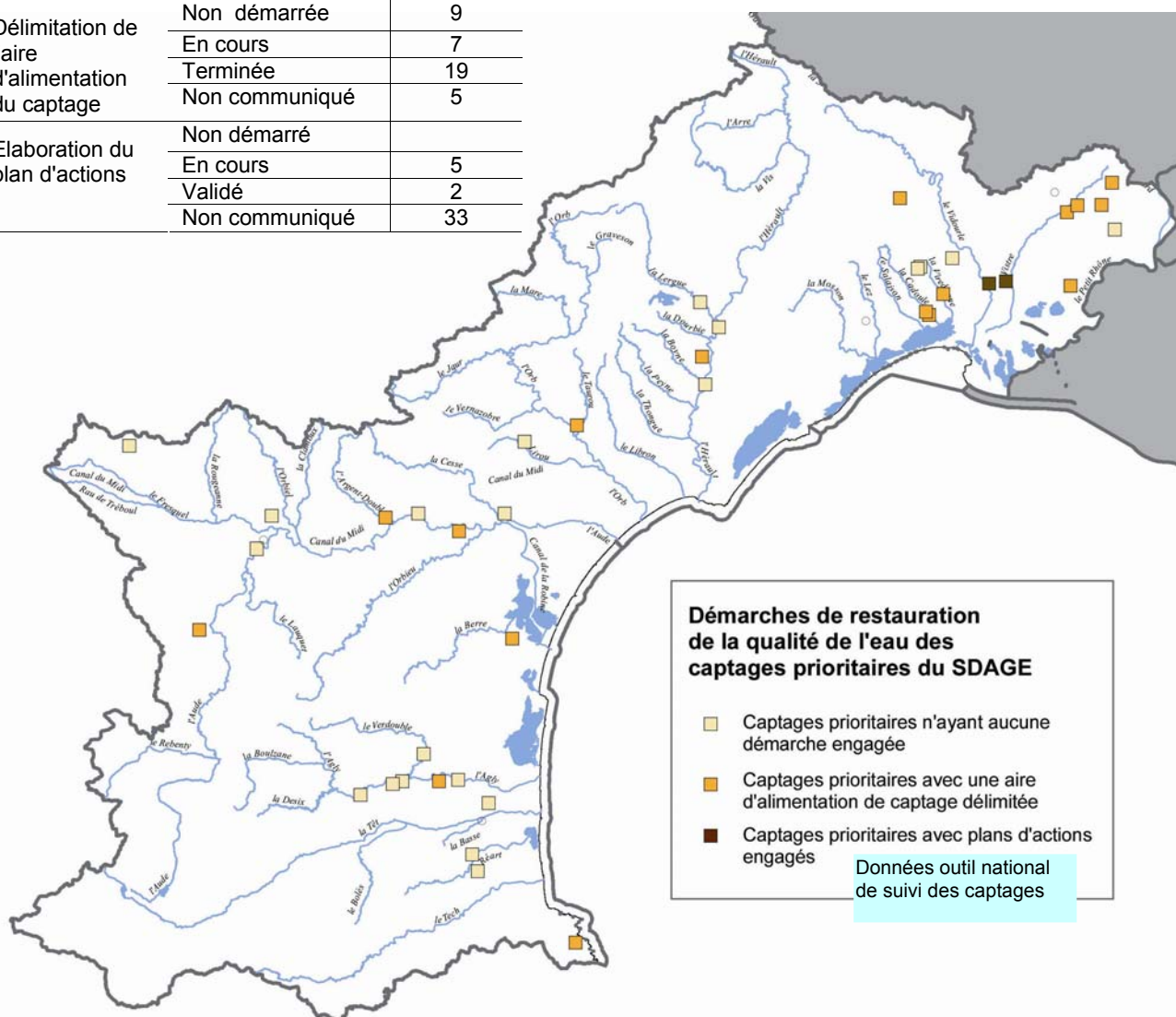
Une action centrale du programme de mesures sur les eaux souterraines réside dans la restauration de la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (nitrates et pesticides), l'objectif étant d'obtenir une qualité d'eau brute suffisante pour limiter ou éviter les traitements avant la distribution de l'eau.

Le programme d'actions engagé sur les 214 points du bassin Rhône-Méditerranée, issu des conclusions du Grenelle de l'environnement, comprend quatre étapes :

- la délimitation de l'aire d'alimentation (AAC) ;
- la réalisation d'un diagnostic territorial multipressions (DTMP) ;
- l'élaboration d'un plan d'actions ;
- la mise en œuvre du plan d'actions.

La carte ci-dessous fait le point sur l'avancement de la délimitation des aires d'alimentation et l'élaboration du plan d'actions pour les 40 captages prioritaires du territoire.

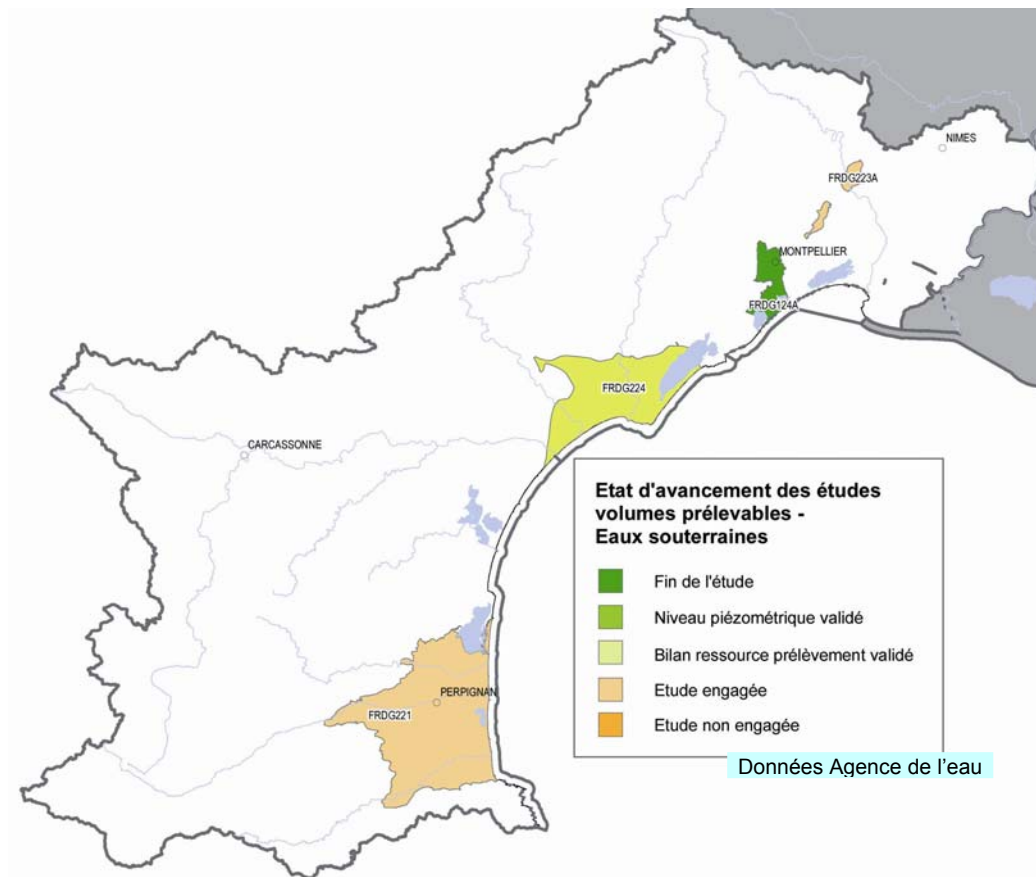
ETAPE	Avancement	Nbre de captages
Délimitation de l'aire d'alimentation du captage	Non démarrée	9
	En cours	7
	Terminée	19
	Non communiqué	5
Elaboration du plan d'actions	Non démarré	
	En cours	5
	Validé	2
	Non communiqué	33



22 Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

De même que pour les sous bassin dans lesquels le déséquilibre quantitatif doit être résorbé, des études de définition des volumes prélevables constituant un préalable pour aboutir à un plan de gestion équilibrée et durable de la ressource ont été engagées sur le territoire de la commission territoriale. Leur état d'avancement est qualifié selon 5 étapes.

Les études ont été engagées sur les 4 masses d'eau souterraine identifiées comme nécessitant des actions de résorption du déséquilibre quantitatif.



ANNEXE 5 : Avancement des mesures complémentaires du programme de mesures 2010-2015 pour chaque sous bassin versant de la commission territoriale

L'avancement des mesures a été évalué à partir des informations renseignées dans l'outil de suivi du programme de mesures (OUPS). Les données ont été extraites de l'outil de suivi le 15 novembre 2011. L'avancement présenté ne tient donc pas compte des mises à jour effectuées depuis cette date.

Pour chaque sous bassin, une même mesure pouvant nécessiter la mise en œuvre de plusieurs actions, l'avancement de la mise en œuvre d'une mesure est estimé selon la règle suivante :

- **mesure non démarrée** si aucune des actions qui la composent n'est programmée, démarrée ou terminée ;
- **mesure programmée** si au moins une des actions qui la composent est programmée, et aucune n'est terminée ou engagée ;
- **mesure engagée** si au moins une action qui la compose est engagée sur le terrain ;
- **mesure terminée** si toutes les actions qui la composent sont terminées ;
- **mesure abandonnée** si toutes les actions qui la composent sont abandonnées après expertise.

Avertissement relatif à la précision actuelle des données

- Pour le volet agricole, le suivi est à compléter avec les organismes en charge du suivi pour consolider l'évaluation de l'avancement de chaque mesure prévue dans le programme de mesures.
- L'avancement d'une mesure étant défini en fonction des actions qui la composent, la fiabilisation du bilan d'avancement nécessitera de consolider l'identification de l'ensemble des actions, soit de définir le périmètre du programme de mesures.

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

COTIERS OUEST

CO_17_01 Affluents Aude médiane

Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
5E17	Traiter les rejets d'activités viticoles et/ou de productions agroalimentaires	■
5E21	Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	■
5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	■
Problème à traiter :	Pesticides	
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
5D05	Exploiter des parcelles en agriculture biologique	■
5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
3C44	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	■

CO_17_02 Agly

Problème à traiter :	Gestion locale	
1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
5B17	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	■
5E17	Traiter les rejets d'activités viticoles et/ou de productions agroalimentaires	■
Problème à traiter :	Pesticides	
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
5D05	Exploiter des parcelles en agriculture biologique	■
5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif		
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
	3A14	Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants	■
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	■
CO_17_03 Aide amont			
Problème à traiter :	Gestion locale		
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
	3D16	Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	■
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle		
	5E17	Traiter les rejets d'activités viticoles et/ou de productions agroalimentaires	■
Problème à traiter :	Pollution agricole		
	5C02	Couvrir les sols en hiver	■
Problème à traiter :	Pesticides		
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D05	Exploiter des parcelles en agriculture biologique	■
	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts	■
	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique		
	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
	3C37	Limiter ou éliminer les apports solides néfastes	■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire		
	3C07	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire	■
	3C09	Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique		
	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif		
	3B06	Mettre en place un plan de gestion coordonnée des différents ouvrages à l'échelle du bassin versant	■
CO_17_04 Aide aval			
Problème à traiter :	Gestion locale		
	2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière	■
	3D16	Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	■
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle		
	5B17	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	5E04	Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■
	5E17	Traiter les rejets d'activités viticoles et/ou de productions agroalimentaires	■
Problème à traiter :	Pollution agricole		
	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses		
	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	■
	5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	■
	5A50	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	■
Problème à traiter :	Pesticides		
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D05	Exploiter des parcelles en agriculture biologique	■
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique		
	3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
Problème à traiter :	Perturbation du fonctionnement hydraulique		
	3A19	Elaborer un plan de gestion de la lagune	■
	3A28	Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes) de manière concertée	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique		
	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif		
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
	3A14	Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants	■
CO_17_05 Bagnas			
Problème à traiter :	Gestion locale		
	2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière	■
	3D16	Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses		
	5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
	5E04	Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■
Problème à traiter :	Pesticides		
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
Problème à traiter :	Perturbation du fonctionnement hydraulique		
	3A28	Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes) de manière concertée	■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité		

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

6A02	Définir de façon opérationnelle un plan de gestion pluriannuel des espèces invasives	■
CO_17_06 Canet		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
	2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière	■
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5E17 Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires	■
Problème à traiter :	Pollution agricole	
	5C02 Couvrir les sols en hiver	■
	5C18 Réduire les apports d'azote organique et minéraux	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A50 Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	■
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique	■
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
	3C37 Limiter ou éliminer les apports solides néfastes	■
Problème à traiter :	Perturbation du fonctionnement hydraulique	
	3A19 Elaborer un plan de gestion de la lagune	■
	3A28 Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes) de manière concertée	■
CO_17_07 Fresquel		
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5B29 Adapter les pratiques d'amendement organique à la vulnérabilité des sols et des masses d'eau souterraine	■
	5E17 Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires	■
Problème à traiter :	Pollution agricole	
	5C02 Couvrir les sols en hiver	■
	5C18 Réduire les apports d'azote organique et minéraux	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	■
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé ■ terminé ■ abandonné ■ inconnu ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	5F31 Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
	3A11 Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
	3A14 Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants	■
CO_17_08 Hérault		
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	■
	5E17 Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A08 Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	■
	5A50 Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	■
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique	■
	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
	5F31 Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
	3C44 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire	
	3C09 Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide	■
	3C32 Réaliser un programme de recharge sédimentaire	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif		
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	■
	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	■
CO_17_09 Lez Mosson Etangs Palavasiens			
Problème à traiter :	Gestion locale		
	2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière	■
	3D16	Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	■
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle		
	5B17	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	■
	5E04	Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses		
	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	■
	5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	■
Problème à traiter :	Pesticides		
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D05	Exploiter des parcelles en agriculture biologique	■
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique		
	3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
	3C44	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique		
	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité		
	6A02	Définir de façon opérationnelle un plan de gestion pluriannuel des espèces invasives	■
	7A03	Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif		
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	■
CO_17_10 Libron			
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle		
	5B17	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	5E17 Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires	■
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique	■
	5F31 Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
	3C44 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
	3A11 Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
	3A31 Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	■
	3A32 Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	■
CO_17_11 Or		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
	2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière	■
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	■
	5B25 Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration et/ou des réseaux pluviaux	■
	5E04 Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■
	5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	■
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

CO_17_12 Orb	
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle
5E04	Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales ■
5E17	Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires ■
Problème à traiter :	Substances dangereuses
5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets ■
Problème à traiter :	Pesticides
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles ■
5D05	Exploiter des parcelles en agriculture biologique ■
5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles ■
5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts ■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique
3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel ■
3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés ■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire
3C09	Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide ■
3C32	Réaliser un programme de recharge sédimentaire ■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique
3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison ■
3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison ■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif
3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes ■
3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau ■
3A14	Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants ■
3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements ■
3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation ■
CO_17_14 Petite camargue	
Problème à traiter :	Gestion locale
2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière ■
3D16	Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides ■
Problème à traiter :	Substances dangereuses
5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...) ■
Problème à traiter :	Pesticides
5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts ■
5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...) ■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C24 Restaurer et mettre en défens le cordon dunaire	■
Problème à traiter :	Perturbation du fonctionnement hydraulique	
	3A28 Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes) de manière concertée	■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité	
	6A02 Définir de façon opérationnelle un plan de gestion pluriannuel des espèces invasives	■
	7A03 Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels	■
CO_17_15 Salse Leucate		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière	■
	3D16 Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	■
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	■
	5E04 Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■
	5E17 Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires	■
Problème à traiter :	Pollution agricole	
	5C18 Réduire les apports d'azote organique et minéraux	■
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique	■
	5F31 Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts	■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité	
	7A03 Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels	■
CO_17_16 Sègre		
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5B29 Adapter les pratiques d'amendement organique à la vulnérabilité des sols et des masses d'eau souterraine	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
	3A11 Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
	3A14 Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants	■
	3A31 Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	■
	3A32 Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	■
Problème à traiter :	Autre problème	

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé ■ terminé ■ abandonné ■ inconnu ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■
CO_17_17 Tech et affluents Côte vermeille		
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
5E17	Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires	■
Problème à traiter :	Pollution agricole	
5C02	Couvrir les sols en hiver	■
5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
5A50	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	■
Problème à traiter :	Pesticides	
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
5D05	Exploiter des parcelles en agriculture biologique	■
5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
3C44	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire	
3C07	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire	■
3C29	Renforcer l'application de la réglementation portant sur les nouveaux aménagements morphologiques, les créations et la gestion de plans d'eau, les extractions de granulats	■
3C32	Réaliser un programme de recharge sédimentaire	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité	
6A02	Définir de façon opérationnelle un plan de gestion pluriannuel des espèces invasives	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	■
3B06	Mettre en place un plan de gestion coordonnée des différents ouvrages à l'échelle du bassin versant	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

CO_17_18	Têt
Problème à traiter :	Gestion locale
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée ■
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle
	5E04 Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales ■
	5E17 Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires ■
Problème à traiter :	Substances dangereuses
	5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets ■
Problème à traiter :	Pesticides
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles ■
	5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique ■
	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles ■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel ■
	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve ■
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés ■
	3C44 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral ■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire
	3C07 Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire ■
	3C09 Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide ■
	3C32 Réaliser un programme de recharge sédimentaire ■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole ■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif
	3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes ■
	3A11 Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau ■
	3A14 Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants ■
	3A31 Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements ■
CO_17_19	Thau
Problème à traiter :	Gestion locale
	2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière ■
	3D16 Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides ■
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle
	5E04 Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales ■
Problème à traiter :	Substances dangereuses

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	■
	5A41	Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées portuaires	■
Problème à traiter :	Pesticides		
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique		
	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
	3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique		
	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
CO_17_20 Vidourle			
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle		
	5B17	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	■
	5E17	Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires	■
Problème à traiter :	Pesticides		
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D05	Exploiter des parcelles en agriculture biologique	■
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique		
	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
	3C44	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire		
	3C32	Réaliser un programme de recharge sédimentaire	■
Problème à traiter :	Perturbation du fonctionnement hydraulique		
	3A19	Elaborer un plan de gestion de la lagune	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique		
	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif		
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	3A32 Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	■
CO_17_21 Vistre Costière		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière	■
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	■
	5E17 Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	■
	5A50 Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	■
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique	■
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
	3C44 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	■
Problème à traiter :	Perturbation du fonctionnement hydraulique	
	3A28 Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes) de manière concertée	■
CO_17_90 Côte Vermeille		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A25 Adapter les prescriptions réglementaires des établissements industriels au contexte local	■
	5A41 Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées portuaires	■
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité	

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé ■ terminé ■ abandonné ■ inconnu ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

7A03	Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels	■
CO_17_91 Littoral sableux		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
	2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A25 Adapter les prescriptions réglementaires des établissements industriels au contexte local	■
	5A41 Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées portuaires	■
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C24 Restaurer et mettre en défens le cordon dunaire	■
	3C44 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	■
CO_17_92 Cap d'Agde		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A41 Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées portuaires	■
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité	
	7A03 Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels	■
CO_17_93 Littoral cordon lagunaire		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
	2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A41 Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées portuaires	■
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C24 Restaurer et mettre en défens le cordon dunaire	■
	3C44 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé ■ terminé ■ abandonné ■ inconnu ■